

L'an dernier, quand on discuta la question de réduire les droits sur l'outillage servant à l'exploitation forestière, je prédis certains résultats; et au début de la présente session, j'ai signalé que certaines entreprises avaient été sérieusement atteintes à Vancouver. Le ministre des Travaux publics (l'hon. J. H. King) déclara dans son discours que j'avais dit des choses inexactes et il m'attaqua violemment sur ce sujet. J'étais alors incapable de lui répondre. Il consigna dans le hansard une lettre d'un certain individu qu'il donna comme un manufacturier important de machinerie. Je crois que mon honorable ami (M. Tolmie) le reprit à ce propos. Je saisis cette occasion de parler de la chose parce que, si je ne reprends pas le ministre des Travaux publics, quelqu'un dira probablement la même chose de ce que j'avance de la part de Easthope Brothers et de la Vivian Gas Engine Company et d'autres. Je désire que le ministre et le Gouvernement prennent ces représentations au sérieux. Le devoir du Gouvernement est de tenir compte du bien-être de tous ceux qui peuvent être touchés.

Si nous pouvions accorder des concessions à certains groupes, soit pêcheurs, soit bûcheurs, soit agriculteurs, sans nuire à personne autre et sans faire perdre quelque avantage réel au pays sous le rapport de l'industrie, la question serait bien simple. Mais si, en accordant quelque chose que l'on prétend avantageux, nous ruinons en même temps des industries et si nous jetons des ouvriers sur le pavé, nous nuisons non seulement à ces individus, mais à tout le public, car l'effet viendra graduellement à s'en faire sentir chez la classe même à laquelle les réductions sont censées profiter, comme celle des pêcheurs, dans le cas actuel.

J'ai ici la copie d'une lettre qui a déjà été publiée dans le hansard. Je ne la lirai pas au long, mais je veux en parler. Elle traite de l'effet des réductions du tarif sur les manufacturiers canadiens. Dans le cas de la Britannia Wire Rope Company, il est établi que les modifications de l'an dernier ont eu pour résultat de nuire sérieusement à cette industrie et de priver d'emploi un bon nombre d'ouvriers. Qu'il me soit permis de citer un exemple.

Au commencement de 1924, la Canadian Sumner Iron Works et une autre compagnie canadienne soumissionnaient pour la fourniture de l'outillage complet de l'une des plus grandes usines de la province, la Victoria Lumber & Manufacturing Company, de Chemainus. Avant l'expiration du délai pour les soumissions, les réductions du tarif du 11 avril 1924 devinrent en vigueur, et toute la commande, qui aurait représenté environ \$200,000

d'ouvrage pour les usines canadiennes si elle leur avait été accordée, fut donnée à la Diamond Iron Works, de Minneapolis. Voici qui démontre l'effet de la réduction du tarif. Une firme canadienne a perdu une commande de \$200,000 et la réduction en question n'avait pas été réclamée. C'est la même chose pour l'article que nous discutons, relativement aux moteurs à essence. Je suis sûr qu'il en résultera des pertes pour l'industrie canadienne et conséquemment du chômage; bien plus, cela entraînera la perte de l'argent placé dans ces entreprises. Je demanderai au ministre de suivre le bon exemple qu'il a donné lui-même en retirant la clause antidumping et de retrancher cette clause de la liste. En agissant ainsi, il aura droit à la reconnaissance d'une population qui mérite des égards. Il se peut que cet appel arrive trop tard, mais je le fais quand même au ministre.

L'hon. M. ROBB: Je crains qu'il ne soit trop tard.

L'hon. M. STEVENS: Je regrette infiniment que le ministre prenne cette attitude.

M. EVANS: Il me fait plaisir que le Gouvernement ait décidé d'abolir le droit imposé sur les moteurs à l'usage des pêcheurs, car s'il est une catégorie d'hommes engagés dans la production des matières premières qui aient besoin d'encouragement, ce sont les pêcheurs, particulièrement ceux qui produisent en petites quantités. Aucun droit d'entrée n'est imposé sur le poisson à l'état naturel. On ne place un droit que quand ce produit est employé par le manufacturier pour la saison. Et c'est en cela que je blâme le Gouvernement aujourd'hui; il favorise l'industrie organisée de préférence à ceux qui produisent les matières premières, comme les fermiers et les pêcheurs. On protège à tous égards l'industrie organisée, mais on ne fait rien pour abaisser le coût de la vie. Quant à l'affirmation du représentant de Vancouver-Centre (M. Stevens) à l'effet que certaines de ces compagnies seront acculées à la ruine, je n'en vois pas la raison. Je ne vois pas pourquoi l'on soutiendrait ces industries-là, parce que, en réclamant la protection, ils admettent que leur produit ouvré à moins de valeur que le produit à l'état naturel et les opérations qu'ils font subir à ce dernier. Il s'offre aux Canadiens une foule d'occupations et, s'il est préférable que les habitants de notre pays se livrent à la pêche plutôt que de fabriquer des moteurs à essence, ils agiront en conséquence. Je crois que l'affirmation de mon honorable ami s'appuie sur ce qui s'est révélé si souvent une erreur de premier ordre.